

Souffrances au travail : Attention danger

A Raymond Poincaré des pressions sont exercées tant sur le management que sur le personnel. Plusieurs agents des services de chirurgie adulte et des consultations ortho adultes ont alertés notre syndicat SUD Santé de leurs difficultés vis-à-vis de leur hiérarchie et qu'ils ne leur faisaient plus aucune confiance. Leurs témoignages, ainsi que le turn-over et les arrêts maladie laissent penser que certains agents sont en **souffrance au travail**.

Lors des dernières réunions et des instances (CHSCT), nous avons signalé qu'il existait depuis plusieurs mois dans ces deux services des attitudes et des propos incorrects à l'encontre des agents. SUD Santé a attiré l'attention de la Direction a de multiples reprises sur le fait que la frontière avec le harcèlement moral avait été franchie et qu'il était nécessaire d'y remédier avant que la situation ne se dégrade encore plus.

Le pire est pourtant arrivé...

Mme C. B. cadre supérieur(F.F) c'est vu remercié de ses bons et loyaux services en lui indiquant de ne plus prendre ces fonctions et de vider son bureau dans les plus brefs délais. Depuis plusieurs mois elle aurait subi des brimades, des menaces, critiques, sarcasmes du chef de service et de l'encadrement en place... Tout ça pour quoi ? Par ce qu'elle ne voulait pas rentrer dans le rang et que les agents avaient trouvé en elle une cadre qui savait écouter son personnel et « qui mouillait sa chemise » quand il le fallait. Cela a fait encore plus de tort aux 2 cadres de proximités en place. Une rumeur circule selon laquelle elle aurait démissionné. **C'est un mensonge !!!** Certaines personnes se sont chargées de son départ en envoyant des mails à notre direction (cadre de pôles,

directeur d'établissement, directeur des soins etc...).



Pour rappel:

L'employeur a l'obligation des prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des salarié-(e)s et pour prévenir tous les risques liés au harcèlement moral.

Le harcèlement au travail est un problème d'actualité, **c'est un problème professionnel.**

C'est dès à présent qu'on doit **en discuter** exactement comme on traiterai de n'importe quel autre thème lié aux conditions de travail.

"Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération : le fait qu'il ait subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement (moral ou sexuel)... le fait qu'il ait exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements... ou bien le fait qu'il ait témoigné de tels agissements ou qu'il les ait relatés".

**Ne les laissons pas faire.
Casser le silence, c'est gagner !**